

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, Mme AUDEBERT Catherine, M. ORAIN Patrice, Adjoint, M. MACÉ Nicolas, Mme BOURGEAIS Fanny, Mme THOBY Marie-Amélie, M. MENANT Fabien, M. THIERRY Jérémy, M. BOUILLE Lionel, Mme LALLEMAND Camille.

Absent excusé: Mme HOUSSAIS Maryline

Secrétaire de séance : M. BOUILLE Lionel

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il soumet à approbation le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2026. Il n'y a pas de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe de l'ajout d'une délibération pour valider une proposition d'assurance, il n'y a pas d'objection.

Ordre du jour

1) Débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire informe les élus, compte tenu du renouvellement des assemblées délibérantes en mars 2026, qu'il y a une obligation de tenir un débat portant sur les garanties accordées aux agents de la collectivité en matière de protection sociale complémentaire.

Ce débat prend la forme d'une présentation, suivie d'échanges. Il ne s'agit pas d'un vote.

Qu'est-ce que la protection sociale complémentaire (PSC) ?

La PSC permet de compléter les prestations de la sécurité sociale. Elle comporte deux volets :

• La santé

Couvre les frais médicaux non remboursés (consultations, hospitalisation, optique, dentaire...).

• La prévoyance

Protège les agents contre les pertes de revenus liées à :

- maladie ou arrêt de travail,
- invalidité,
- décès.

Quels sont les enjeux pour la collectivité ?

La PSC constitue un levier important pour :

- sécuriser les agents en cas de difficulté de santé,
- faciliter l'accès aux soins,
- améliorer la qualité de vie au travail,
- renforcer l'attractivité de la collectivité,
- fidéliser les agents.

Quelles sont les obligations de la collectivité ?

En matière de santé :

- Participation minimale obligatoire de **15 € par mois et par agent depuis 2026** pour les contrats individuels labellisés.

(A ce jour, aucun agent n'est concerné dans notre collectivité)

En matière de prévoyance :

- **Participation obligatoire** (minimum 7 € depuis 2025)
- À partir du **1er janvier 2029** :
 - participation obligatoire à **50 % de la cotisation**,
 - mise en place d'un contrat collectif à **adhésion obligatoire** avec garanties minimales.

Situation actuelle de la collectivité

La collectivité a rejoint le projet de consultation du centre de gestion du Maine-et-Loire. Pour information, les 5 centres de gestion des Pays-de-la-Loire ont décidé d'engager un marché régional.

2) Délibération : Fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire expose la sollicitation annuelle facultative reçue le 16 juin 2026 par le département pour le financement du Fonds de Solidarité pour le logement. Ce dispositif permet aux ménages les plus fragiles de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement social, leur permettant d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

Pour l'année 2026, la participation de la commune de Carbay s'élève à 77,74 €. Celle-ci est calculée en fonction du nombre d'habitants avec une minoration pour le nombre de logements HLM.

Monsieur le Maire de CARBAY propose de mandater cette participation pour l'année 2026. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DÉCIDE de répondre positivement à la demande du département et payer la participation 2026 d'un montant de 77,74 €.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

3) Délibération : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de Carbay d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Les élus souhaitent utiliser ce moyen d'action pour éviter les logements non loués qui pourraient accueillir de nouvelles familles sur la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

4) Délibération : Recrutement d'un agent contractuel

Monsieur le Maire revient sur la délibération prise par le conseil municipal du 11 juin 2026. L'agent qui devait prendre ses fonctions le 28 août 2026 a informé tardivement la collectivité qu'elle ne souhaitait plus signer son contrat pour des raisons personnelles.

Dans l'urgence, Monsieur le Maire a pris l'initiative de recruter une candidate en CDD du 31 août 2026 au 31 décembre 2026 sur une base annualisée de 28 heures par semaine. Les horaires prévus en période scolaire sont les suivants :

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>matin</i>	<i>8h30-12h</i>	<i>8h30-12h</i>	<i>non travaillé</i>	<i>8h30-12h</i>	<i>8h30-12h</i>
<i>après-midi</i>	<i>13h-18h30</i>	<i>13h-18h30</i>	<i>non travaillé</i>	<i>13h-18h30</i>	<i>13h-18h</i>

L'agent travaillera en lien avec l'enseignant, assurera la surveillance de la sieste des maternelles et aura la charge de l'accueil périscolaire de 16h30 à 18h30 (sauf le vendredi jusqu'à 18h).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de recruter un agent en contrat à durée déterminée du 31 août 2026 au 31 décembre 2026 afin de réaliser les missions citées ;

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

5) Délibération : Choix de l'assurance 2027 à 2031

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Les contrats d'assurance actuellement en cours pour la couverture des risques de la commune arrivent à échéance le 31 décembre 2026. Afin de garantir la continuité de la protection des biens, des responsabilités et des personnes de la collectivité à compter du 1er janvier 2027, une consultation directe a été menée auprès de deux entités. En raison des montants financiers estimés, la collectivité n'est pas réglementairement soumise aux formalités lourdes d'un marché public formalisé.

Deux offres globales et modulaires ont fait l'objet d'une analyse comparative détaillée : l'offre *Villassur* de **Groupama** et l'offre *Aléassur* de la **SMACL**. Ces deux offres ont été étudiées par la commission appel d'offres.

Après examen approfondi des propositions techniques et financières, Monsieur le Maire présente les conclusions suivantes :

- L'offre globale de **Groupama** s'élève à 3 508,14 € TTC par an.
- L'offre globale de la **SMACL** s'élève à 3 610,05 € TTC par an, en retenant une option de franchise optimisée à 300 € pour les lots Dommages aux biens et Véhicules à moteur.

Bien que l'offre de Groupama présente un coût annuel légèrement inférieur (écart de 101,91 € par an soit 8,49 € par mois), l'offre de la **SMACL Assurances** est recommandée à l'assemblée par la commission pour les motifs suivants :

1. **L'absence totale de franchise** sur les lots sensibles de la Responsabilité Civile générale, de la Protection Juridique et de la Protection Fonctionnelle, préservant le budget communal des micro-sinistres du quotidien.
2. **L'absence de pénalités ou de franchises majorées liées au vol** sur les bâtiments communaux (mairie, église, atelier), là où le concurrent applique une franchise forfaitaire de 500 € (Clause 130).
3. **La souplesse de gestion accordée aux collaborateurs occasionnels** du service public et aux élus pour l'usage de leurs véhicules personnels en mission, indispensable pour une commune de 276 habitants.
4. **La notion de collaborateurs bénévoles** pour les journées de bénévolat organisées par la collectivité est plus clairement détaillée dans l'offre de la **SMACL**.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir la proposition de la **SMACL Assurances** pour une durée de 5 ans (du 01/01/2027 au 31/12/2031).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le rapport d'analyse présenté par Monsieur le Maire ;
- **CHOISIT** la compagnie **SMACL Assurances SA** pour la couverture de l'ensemble des risques de la Commune de Carbay à compter du 1er janvier 2027 ;
- **RETIENT** la proposition financière globale d'un montant annuel prévisionnel de **3 610,05 € TTC**, incluant les niveaux de franchise négociés (0 € en RC/PJ et 300 € en Dommages/Véhicules) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance correspondants ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette décision ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune aux chapitres et articles correspondants pour l'exercice 2027 et les suivants.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

6) Questions diverses

- Réglementation d'urbanisme

Mme AUDEBERT Catherine a assisté à une réunion d'urbanisme à ABC ce jour. Le diaporama sera transmis à l'ensemble du conseil. Monsieur le Maire doit rencontrer plusieurs administrés qui ont réalisé des travaux sans avoir effectué les déclarations nécessaires.

Monsieur BOUILLE Lionel propose de faire une publication par mois sur les réseaux sociaux sur les règles d'urbanisme. Il est proposé de valider chaque mois en réunion de conseil la publication du mois suivant.

- Travaux logement communal

Le locataire du logement communal a demandé à transformer sa baignoire en douche dans sa salle de bain. Monsieur le Maire a vu le logement et estime que cette demande est légitime. L'entreprise BELLANGER propose un devis de 2 412,02 € TTC.

Monsieur ORAIN Patrice s'occupe de faire un devis chez Bricomarché pour le matériel, des élus bénévoles seraient en capacité de réaliser les travaux.

Pour information, la VMC vient d'être changée dans le logement.

Monsieur BOUILLE Lionel signale des anomalies électriques dans le logement. Monsieur le Maire répond qu'il a été informé récemment et qu'une mise en conformité va être faite par l'agent communal.

- Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier de la Préfecture a été reçu le 22 août au sujet du rappel de l'obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde. Un travail va donc être engagé sur ce dossier.

En parallèle, ABC organise une réunion le 28 septembre pour la mise en place d'un comité de pilotage de l'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS). Monsieur le Maire participera à ce comité.

Monsieur FERRAND Nicolas, ancien pompier, est intéressé pour travailler sur ce sujet.

- Décorations Noël

Les devis ont été signés, les fournitures devraient être livrées la semaine prochaine. Monsieur MENANT Fabien propose de créer des décorations au niveau de la mairie comme un sapin en fer qui serait décoré.

Monsieur Lionel BOUILLE propose de remettre une nouvelle guirlande Rue Fontaine Oger. Monsieur le Maire propose de retenir l'idée pour Noël 2027 et de lancer un appel à candidatures pour créer des décorations de Noël.

Monsieur Patrice ORAIN précise que dynamiser les décorations de la commune est judicieux pour le nouveau concours des décorations de Noël qui se met en place cette année.

- Gestion de la ressource en eau du Lavoir

Pendant l'été, Monsieur le Maire a constaté que le portail au niveau de la réserve d'eau du Lavoir, le cadenas n'était pas systématiquement remis en place.

Début août, le maire et ses adjoints décident de limiter l'arrosage des fleurs de la collectivité pendant l'absence de l'agent communal. Bien que ce ne soit pas l'eau du service d'eau mais la réserve du lavoir qui est utilisée, il leur semble essentiel de préserver la ressource en eau et ne pas laisser diminuer trop bas le niveau d'eau dans le lavoir.

Le soir même, Monsieur le Maire constate qu'un habitant, avec une cuve de 1 000 L, était en train de pomper dans le lavoir. Après en avoir discuté, Monsieur le Maire a appris que plusieurs personnes avaient un accès et se servaient comme elles le souhaitaient. Le portail est normalement fermé avec un cadenas à code mais de nombreux habitants auraient le code.

Monsieur le Maire souhaite donc que les choses soient bien claires : soit laisser tout le monde se servir, soit mettre en place une réglementation soit interdire les habitants de se servir en eau.

De plus le cadenas est enlevé régulièrement et n'est pas remis en place. Un enfant pourrait chuter.

Monsieur le Maire propose que cette réserve soit exclusivement pour l'usage de la collectivité en tant que réserve en cas d'incendie du 1er juillet au 30 septembre 2026.

Monsieur BOUILLE Lionel déclare qu'en 33 ans il a toujours connu ce fonctionnement qu'il était autorisé à aller pomper dans le lavoir par un choix des élus à l'époque. Il estime que c'est

la première année que ça arrive et qu'un problème de civisme ne doit pas priver tous les utilisateurs.

Monsieur le Maire conteste : ce n'est pas la première année que le cadenas n'est pas remis. Le risque sécurité est très élevé. Il propose un tour de table.

Madame LALLEMAND Camille est d'avis d'interdire totalement l'accès à l'eau pour les habitants.

Madame BOURGEAIS Fanny rejoint l'avis précédent, elle serait toutefois ouverte à autoriser un accès en période hivernale.

Monsieur MENANT Fabien estime qu'il est délicat de supprimer des habitudes mais la sécurité est plus importante, il est donc d'avis d'interdire totalement l'accès.

Monsieur THIERRY Jérémy est d'accord avec Monsieur MENANT Fabien.

Monsieur BOUILLE Lionel estime que tant que la source donne, il n'y a pas de raison de supprimer l'accès. C'est un problème de civisme qu'il faut résoudre.

Monsieur MACE Nicolas est curieux de savoir quels usages les gens font de l'eau qu'ils collectent au lavoir. Si un nouveau cadenas est mis en place, il pourrait être cassé pour accéder et le problème de sécurité serait le même.

Monsieur THIERRY Jérémy propose que les gens viennent en mairie pour demander de quelle quantité ils ont besoin et pour quel usage. Le portail serait condamné.

Monsieur BRILLET Martial propose de prendre en charge cette gestion. Il demande un SMS à chaque fois que la personne va pomper de l'eau et une quantité approximative.

Monsieur ORAIN Patrice déclare que cette solution permet de responsabiliser les gens sans interdire ; c'est un bon compromis.

Madame THOBY Marie-Amélie est d'accord avec la dernière proposition de Monsieur le Maire.

- Repas des aînés 2026

Monsieur le Maire informe les élus que les invitations au repas du samedi 3 octobre à midi ont été adressées aux habitants concernés. Le repas sera servi à la salle communale par La Touche Finale. Les élus sélectionnent le menu. Pour cette année, Monsieur le Maire sera accompagné de Monsieur ORAIN Patrice et de Monsieur BOUILLE Lionel.

Madame BOURGEAIS Fanny s'occupe de solliciter trois jeunes de 15-16 ans pour le service.

- Ateliers pour les vacances en partenariat avec la commune d'Armaillé

Monsieur le Maire revient sur la demande des parents d'élèves de mettre en place des activités pour les enfants le mercredi. Monsieur le Maire attend la réunion CTG du 12 octobre mais tant que l'ALSH n'aura pas déménagé à Vergonnes (en 2027) il sera encore difficile pour les habitants de Carbay d'obtenir des places. Le problème devrait se résoudre avec le déménagement.

Pour répondre aux demandes des familles, un partenariat a été mis en place avec Armaillé et le centre du Patrimoine. Malheureusement le constat est que les enfants de Carbay n'y participent pas.

Les problèmes rencontrés résultent du fait que la commune est restée indépendante.

- Programme de la journée de bénévolat du 26 septembre 2026

La secrétaire de Mairie prépare l’affiche et la diffuse. Programme : Entretien le long de la voie verte autour du ruisseau, jeu du parc qui avait été enlevé, à peindre et à remonter, barrière du lavoir à nettoyer et repeindre, nettoyage extérieur salle communale.

24 et 25 septembre : un groupe de bénévoles s’occupe de refaire la passerelle

Sur les vacances de la Toussaint : Monsieur THIERRY JérémY et Monsieur BOUILLE Lionel s’occupent des arbres à abattre à l’école.

Monsieur ORAIN Patrice adresse un remerciement aux parents d’élèves pour le bénévolat à l’école pendant les vacances.

- Rapport d’activité 2025 du SIEMML :

Les élus sont informés de la mise à disposition du rapport d’activité 2025 du SIEMML.

- Invitation à une rencontre territoriale : Monsieur le Maire fait la lecture du courrier du département pour l’invitation du vendredi 25 septembre, de 9h à 12h30, au Lion d’Angers. Il n’y a pas de volontaire pour y participer.

- Recherche d’un service civique pour l’école : Le groupe communication s’occupe de diffuser une communication.

- Madame LALLEMAND Camille transmet une demande de l’APE qui a reçu un don de 1 000€ de l’ancien club de foot. Les membres de l’APE demandent s’il serait possible de remplacer le sable de l’aire de jeux de l’école par un revêtement. Madame AUDEBERT informe que le coût est très élevé et que les 1 000 € sont loin d’être suffisants. Monsieur le Maire propose d’étudier une solution qui pourrait être budgétisée en 2027.

- RPI : aucune réponse de l’école de la Prévière. Monsieur le Maire s’occupe de relancer.

- Remplacement de l’agent polyvalent : Le contrat prendra fin le 27 octobre, l’agent part sur un nouveau projet. La mairie lance un recrutement avec une fiche de poste dès mi-septembre pour débiter le 1er novembre. L’offre sera transmise à un ancien agent qui a exprimé le souhait de retravailler pour la collectivité.

- Virage dangereux – Monsieur BOUILLE Lionel signale un virage dangereux Rue François Peltier. La berne a été abîmée par un engin. Monsieur le Maire répond qu’une signalétique va être mise en place dans ce virage.

- Madame THOBY Marie-Amélie a assisté à la commission intercommunale logement. Une rencontre dans la commune avec le Maire et l' élu de la commission est prévue en fin d'année. Réécriture du PLH en cours.

- Madame BOURGEAIS Fanny a assisté à une réunion intercommunale sur la communication mais n'a pas trouvé cette réunion pertinente à l'échelle de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05
Fait à CARBAY, le 10 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Monsieur BOUILLE Lionel

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	
ORAIN Patrice	
HOUSSAIS Maryline	<i>Excusée</i>
MACE Nicolas	
BOURGEAIS Fanny	
THOBY Marie-Amélie	
MENANT Fabien	
THIERRY Jérémy	
BOUILLE Lionel	
MASSON Camille	